

COMPTE RENDU DU CTL DU VENDREDI 15 JUIN 2012

- 1) APPROBATION DES PV DU 9/02 ET DU 9/03 2012 à l'unanimité
- 2) CHANGEMENT D'HORAIRE A LA TRESORERIE DE SOULAC/SAINT VIVIEN

La demande de fermeture du poste le vendredi après midi et le mercredi toute la journée est liée aux temps partiels que l'administration n'a pas les moyens de compenser et à l'impossibilité de faire face à certaines tâches en instance. Le président admet que les suppressions d'emplois entraînent des difficultés qui ne sont pas niées. Il précise que, pour lui, en dessous d'un certains nombres d'agents les postes comptables ne sont pas viables...

A nouveau, l'insuffisance des effectifs impacte l'ouverture au public. Comme à notre habitude, dans le respect de l'avis des personnels concernés, nous nous sommes abstenus.

VOTE :

CGT contre

SNUI /FO/CFDT abstention

- 3) IMPOT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE (ISF) : nouvelle organisation prévue par note DG du 13 mars 2012 (seconde présentation)

Suite au vote unanime contre de l'ensemble des OS lors du CTL du 19/4/2012, la Direction présente pour la 2^{ème} fois la nouvelle organisation de l'ISF prévue pour la note DG du 13/3/2012.

Les OS sont amenées à se prononcer une nouvelle fois sur l'organisation de l'ISF alors que les modalités de contrôle ne sont pas clairement définies.

Ainsi, les redevables avec un patrimoine net taxable supérieur ou égal à 1,3 million d'euros et inférieur à 3 millions d'euros déclareront leur ISF sur la déclaration de revenus complémentaire selon les mêmes modalités.

Une nouvelle surcharge de travail pour nos collègues des CDI/SIP

VOTE contre de l'ensemble des OS

4) CREATION DU PELP au 01/09/2012 (Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels)

A l'origine, la gestion des locaux professionnels a été confiée aux CDI et SIP en se basant sur l'avantage de la proximité. Les pôles CE ont été mis à contribution pour traiter les modèles U et les contentieux.

La solution dans les services étant loin d'être idéale, la Direction a opté pour la création d'un PELP qui traitera des dossiers complexes et sécurisera les valeurs locatives à enjeux. Les chefs de service ont été informés du projet en 10/2011.

Tout en reconnaissant que la notion de complexité est difficile à définir et que le niveau de sollicitation des entreprises auprès des services n'est pratiquement pas mesurable, le calibrage en emplois a été estimé à 2 emplois, l'un prélevé sur l'EDRA (catégorie A), l'autre prélevé sur le PCE Bordeaux Amont-aval-centre (catégorie B). En compensation un autre emploi A sera prélevé sur l'EDRA et implanté au PCE.

La création du PELP ne tient pas compte que les services seront confrontés à un double problème d'installation du PELP et du départ de 2 agents /CDIF Bordeaux3 (auquel le PELP serait adossé) et 1 agent/CDIF Bordeaux2.

Force est de constater que l'on déshabille Paul pour habiller Pierre. En outre les affectations au sein de ce PELP soulèvent des interrogations. Alors que la mission requiert à priori également d'importantes notions foncières seuls les collègues du PCE font partie du périmètre. Il est à parier que les collègues du CDIF seront mis à contribution.

Tout cela nous apparaît bien peu lisible...

VOTE contre de l'ensemble des OS.

La Direction reconnaît qu'elle a tardé pour présenter ce projet et propose dans l'immédiat de reporter la création du PELP au 01/01/2013.

Ce projet sera rediscuté lors d'un prochain CTL.

5) POINT POUR INFORMATION

La Direction nous a informé d'une enquête nationale de la Cour des comptes sur les comptes de la DRFIP. Elle portera sur la période du 01/01/2003 au 31/12/2010.

6) QUESTIONS DIVERSES

La délégation FO-DGFIP a interrogé la Direction sur les éléments suivant :

- Modalité de versement de la prime de campagne IR

Le dispositif est reconduit à l'identique de l'an passé. Notamment pour les prestations extérieures et la participation au CRT

- Bilan du versement de la prime d'intéressement collectif (150€)
Un bilan sera présenté au prochain CTL
- Destination du matériel informatique obsolète
Le matériel informatique obsolète sera soit proposé aux agents soit remis à des associations après s'être assuré de l'absence de problèmes normatifs liés aux contraintes environnementales
- Projet de rapprochement des services de l'enregistrement et de la publicité foncière
La Gironde n'est pour l'instant pas concernée par cette expérimentation

Autres interventions :

- La direction est alertée sur les difficultés du pôle enregistrement de Bordeaux
Une aide en EDRA et/ou auxiliaires sera étudiée
- Projets de restructuration concernant les trésoreries de la CUB (Villeneuve D'Ornon, Talence, Bègles, Pessac, Mérignac, Le Bouscat...)
réflexion, la Direction n'a pas de projet arrêté à nous présenter. Néanmoins, la DG demande la mise en place des derniers SIP. Concernant Pessac et Talence aucune solution immobilière n'a pu être trouvée en dehors de la cité administrative.
- Le poste du responsable du CDIF de Bordeaux II a disparu du TAGERFIP alors que cette décision n'a pas été présentée devant le CTL
décision pour financer l'emploi d'un responsable de PCE
- Postes comptables ruraux non pourvus de chefs de postes
« volontaire », dans l'attente de l'éventuelle possibilité d'un rapprochement des trésoreries de Bourg et Blaye
est provisoire
ste va être pourvu
nsac un regroupement des 2 trésoreries (dans le même bâtiment) est envisagé
- Recouvrement forcé : Un groupe de travail a été réuni et un compte rendu a été transmis pour le blocage de l'ATD par l'envoi de la MED à la suite des règles d'harmonisations du recouvrement forcé entre particuliers et professionnels

FO-DGFIP 33 - 05 56 24 81 53

CITE ADMINISTRATIVE RUE JULES FERRY

17° ETAGE - TOUR A - 33090 BORDEAUX CEDEX

Site internet de la section: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/033/>